

Montréal, le 20 février 2025

7665, boul. Lacordaire
Montréal, Québec H1S2A7

Objet : POLITIQUE DE RECRUTEMENT – JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – LAVAL 2025

SPORTSQUÉBEC donne le mandat à *ACLAM*, de mettre en place une politique de recrutement appropriée à la discipline qu’il encadre.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Mettre en place un processus de sélection et d’encadrement des équipes provinciales présentent aux Jeux de la francophonie canadienne – Laval 2025.

MODALITÉS

Notre processus de sélection des participants ainsi que les dates seront les suivants :

Les jeunes talents du volet Musique doivent répondre aux critères suivants :

- Être résident·e du Québec ;
- Parler français ;
- Être âgé·e entre 14 et 18 ans, c’est-à-dire être né·e entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011 ;
 - Une dérogation est possible pour les jeunes nés entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 décembre 2006, inscrits à l’école secondaire l’année des JeuxFC ;
- Être disponible entre le 13 et le 20 juillet 2025 ;

- Être un·e participant·e de **Secondaire en spectacle** ou élève d'une école inscrite à ce programme ;
- Déposer sa candidature avant le **11 avril 2025**.

La sélection sera effectuée par un comité de sélection composé de partenaires régionaux.

Composition du comité de sélection :

- 2 ressources d'ACLAM ;
- 5 partenaires régionaux de Secondaire en spectacle.

Les jeunes intéressés devront fournir une vidéo de leur prestation pour soumettre leur candidature.

Les jeunes qui désirent s'inscrire au volet improvisation devront remplir le formulaire en ligne, au plus tard le **11 avril 2025** :

https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?origin=NeoPortalPage&subpage=design&id=QTJbmx98tkOT8_gPGt47M_ntRTb2nFxOs5TeEweOa-FUNIVPTU5KNThWMkpQVDlwUVFHNko4T1FEUS4u